

AVIS DES SOCIETES *

ETATS FINANCIERS**TUNINVEST SICAR**

Siège social : Immeuble Iris Les Berges du Lac 2045 Tunis

Tuninvest Sicar publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2004. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Fayçal Derbal .

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

(exprimé en dinars)

		31 Décembre		
		<u>Notes</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
	Immobilisations financières		7 769 680	9 204 871
	Moins : provisions		<u>(951 134)</u>	<u>(1 379 269)</u>
		3	<u>6 818 546</u>	<u>7 825 602</u>
	TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>6 818 546</u>	<u>7 825 602</u>
ACTIFS COURANTS				
	Autres actifs courants	4	647 701	699 871
	Placements et autres actifs financiers	5	3 640 873	3 311 502
	Liquidités et équivalents de liquidités	6	<u>3 578</u>	<u>1 665</u>
	TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>4 292 152</u>	<u>4 013 038</u>
	TOTAL DES ACTIFS		<u>11 110 698</u>	<u>11 838 640</u>
31 Décembre				
		<u>Notes</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
	Capital social		10 000 000	10 000 000
	Réserves		281 241	235 174
	Actions rachetées		(202 139)	(135 180)
	Résultats reportés		<u>293 583</u>	<u>68 312</u>
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>10 372 685</u>	<u>10 168 306</u>
	Résultat de l'exercice		<u>73 179</u>	<u>921 338</u>
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>10 445 864</u>	<u>11 089 644</u>
	FONDS DE CAPITAL RISQUE	8	<u>332 000</u>	<u>332 000</u>
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
	Provisions pour risques et charges		125 000	200 000
PASSIFS COURANTS				
	Autres passifs courants	9	<u>207 834</u>	<u>216 996</u>
	TOTAL DES PASSIFS		<u>332 834</u>	<u>416 996</u>
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>11 110 698</u>	<u>11 838 640</u>

* Le CMF a invité la société à établir les notes relatives à l'état de flux de trésorerie conformément au système comptable en vigueur.

Tuninvest-SICAR –(suite)

ETAT DE RESULTAT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003
(exprimé en dinars)

		31 Décembre	
	Notes	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	10	594 934	2 585 078
Revenus des placements monétaires	11	112 923	35 259
Autres revenus	12	<u>35 636</u>	<u>35 436</u>
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>743 493</u>	<u>2 655 773</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions	13	418 937	1 451 179
Diverses charges d'exploitation	14	<u>260 127</u>	<u>281 126</u>
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>679 064</u>	<u>1 732 305</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>64 429</u>	<u>923 468</u>
Autres gains ordinaires	15	891 175	321
Autres pertes ordinaires	16	(880 425)	(451)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		75 179	923 338
Impôts sur les bénéficiaires	17	(2 000)	(2 000)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		73 179	921 338
Eléments extraordinaire		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		73 179	921 338

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003
(exprimé en dinars)

	31 Décembre	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	73 179	921 338
Ajustements pour :		
Provisions	618 937	1 451 179
Reprise sur provisions	(212 940)	-
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	(197 870)	(2 140 704)
Variation des :		
Autres actifs courants	8 333	620 847
Placements et autres actifs financiers	239 998	(2 680 130)
Autres passifs courants	<u>(9 162)</u>	<u>202 819</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>520 475</u>	<u>(1 624 651)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(50)	(284 340)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	198 447	2 042 856
Rachat par la société de ses propres actions	<u>(79 307)</u>	<u>(21 180)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>119 090</u>	<u>1 737 336</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	<u>(637 652)</u>	<u>(643 500)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>(637 652)</u>	<u>(643 500)</u>
Variation de trésorerie	<u>1 913</u>	<u>(530 815)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	1 665	532 480
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 578	1 665

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995 et n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres : Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

22- Les titres de placement : Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

Tuninvest-SICAR –(suite)-

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2003</u>	<u>2002</u>
Titres de participation	(A)	5 101 379	6 379 364
Titres immobilisés	(B)	1 569 908	1 820 808
Créances immobilisées	(C)	<u>1 109 263</u>	<u>1 223 619</u>
Montant brut		<u>7 780 550</u>	<u>9 423 791</u>
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres de participation		(10 870)	(218 920)
Provisions	(D)	<u>(951 134)</u>	<u>(1 379 269)</u>
Montant net		<u>6 818 546</u>	<u>7 825 602</u>

A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2002</u>	6 379 364	6 160 444	218 920	
<u>Additions de l'exercice</u>				
* Société PC RETAIL OUTLET		50	(50)	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
* Société Tunisienne des Produits Modernes "STPM"	(442 650)	(442 650)		197 870
<u>Transferts de l'exercice</u>				
* Société MEDIS	50 000	50 000		
* Société OMNIMED	(50 000)	(50 000)		
* Société SOTUPA	300 000	300 000		
* Société IGL Industrie	100 000	100 000		
* Société HYDCO	1 000	1 000		
* Société Les grands magasins spécialisées "GMS"	(150 100)	(150 100)		
<u>Retraits de l'exercice</u>				
* Société BATAM	(878 235)	(878 235)		
* Société TUNISIE VALEURS	(208 000)		(208 000)	
<u>Soldes au 31 Décembre 2003</u>	<u>5 101 379</u>	<u>5 090 509</u>	<u>10 870</u>	<u>197 870</u>

B/ TITRES IMMOBILISEES

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2002</u>	1 820 808	1 820 808
<u>Transfert de l'exercice</u>		
* Société SOTUPA	(300 000)	(300 000)
* Société IGL Industrie	(100 000)	(100 000)
* Société HYDCO	(1 000)	(1 000)
* Société Les grands magasins spécialisées "GMS"	<u>150 100</u>	<u>150 100</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2003</u>	<u>1 569 908</u>	<u>1 569 908</u>

Tuninvest-SICAR –(suite)-

C/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 1.109.263 contre D : 1.223.619 au 31 Décembre 2002 se détaillent comme suit :

	2003	2002
- Créances sur produit de cession des actions SOPAT-DINDY-NUTRITOP	789 263	1 094 805
- Créances sur produit de cession des actions STPM	320 000	-
- Créances sur produit de cession des actions INTERCHEM	-	128 814
Total	1 109 263	1 223 619

D/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2003 à D : 951.134 contre D : 1.379.269 à la même date de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	2003	2002
- Provisions sur titres de participation	-	878 235
- Provisions sur titres immobilisées	810 954	360 854
- Provisions sur créances immobilisées	140 180	140 180
Total	951 134	1 379 269

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2003**I- Titres de participation**

<u>Emetteur</u>	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	73 891	10,000	6,767	500 000	Souscription	1995	26,39%
* Société TUNISAVIA	72 834	10,000	7,097	516 905	Achat en bourse	1995	13,87%
* Société TUNISAVIA - SICAF	4 228	10,000	7,500	31 710	Achat en bourse	1996	2,11%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	(a) Souscription	1996	20,82%
* Société MEDIS	68 000	10,000	10,000	680 000	(b)	1996 et 1999	9,87%
* Société Hydrosol Fondation	2 129	100,000	59,418	126 500	Souscription	1997/1988/1999	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	1997 et 2000	15,38%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1998	1,72%
* Société TUNISIE VALEURS	1 770	100,000	266,062	470 929	Souscription	1998	5,90%
* Société TUNISIE VALEURS	1 352	100,000	100,000	135 200	Souscription	1998	4,51%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,004	399 654	Achat en bourse	1998	12,97%
* Société COGITEL	64 736	10,000	8,928	578 000	Souscription	1998	9,63%
* Société TUNISIE FACTORING	20 000	10,000	10,000	200 000	Souscription	1999	4,55%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999	10,00%
* Société FOOD COURT	60	10,000	5,000	300	Souscription	1999	0,10%
* Société TUNIFIL	1	10,000	10,000	10	Souscription	1999	-
* Société TECHNO - CATHERING	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	1999	5,00%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	1999	0,03%
* Société LA BAGUETTE	1	100,000	100,000	100	Rachat	1999	0,01%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,02%
* Société TUNISA SEAWAYS "T.S.W"	1 000	100,000	100,000	100 000	Souscription	2001	6,67%
* Société SOTUPA	65 617	10,000	4,572	300 000	Souscription	1998	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	963	100,000	103,842	100 000	Souscription	1999	5,56%
* Société HYDCO	10	100,000	100,000	1 000	Souscription	2002	0,36%
				5 090 509			

Tuninvest-SICAR –(suite)-

(a) 15.000 actions souscrites, 13.500 actions acquises en bourse et 11.400 actions gratuites

(b) 63.000 actions souscrites et 5.000 actions attribuées en échange de 500 titres OMNIMED, suite à l'opération de fusion absorption MEDIS-OMNIMED.

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2003**II- Titres Immobilisés**

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Valeur</u>	<u>Cours</u>	<u>Valeur</u>	<u>Type de</u>	<u>Date de</u>
		<u>de titres</u>	<u>nominale</u>	<u>d'achat</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>transaction</u>	<u>transaction</u>
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	(b)	1999
* Société VISUAL 2M Industrie	Part sociale	75 200	10,000	10,813	813 138	Achat et souscription (a)	1999 et 2001
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	Action	4 743	10,000	22,490	106 670	Souscription	2000
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>1 569 908</u>		

(a) Dont 33200 parts pour le compte de la BEI

(b) 15.000 actions souscrites et 10 actions acquises en bourse.

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Etat, impôts différés	185 963	161 185
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656
- FUCHI-KA (b)	117 400	100 000
- BATAM	10 674	10 674
- BAGUETTE (c)	50 000	80 000
- Autres comptes débiteurs	87 720	93 906
- Produits à recevoir	136 339	150 664
<u>Montant brut</u>	<u>737 752</u>	<u>746 085</u>
A déduire :		
- Provisions	(90 051)	(46 214)
<u>Montant net</u>	<u>647 701</u>	<u>699 871</u>

(a) Le montant de D: 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D: 117 400, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Le montant de D: 50 000, correspond au reliquat des avances en compte courant consenties à la société LA BAGUETTE et destinées au financement partiel de la location et/ou de l'aménagement des points de vente.

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées (a)	838 014	281 585
- Actions	173 478	173 478
- Titres SICAV		
* Tunisie Sicav	325 354	302 332
* Amen Pemièrè	36 772	79 796
* Sicav Plus	101	97
- Bons de caisse	1 800 000	1 870 000
- Billets de trésorerie	-	650 000
- Certificats de dépôt	500 000	-
<u>Total</u>	<u>3 673 719</u>	<u>3 357 288</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation du portefeuille actions	(32 846)	(45 786)
<u>Montant net</u>	<u>3 640 873</u>	<u>3 311 502</u>

Tuninvest-SICAR –(suite)-

(a) Le compte "échéances à moins d'un an sur les créances immobilisées" se détaille comme suit :

	2003	2002
* Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP"	381 929	152 772
* Créances sur produit de cession des actions "INTERCHEM"	216 085	128 813
* Créances sur produit de cession des actions "STPM"	240 000	-
Total	838 014	281 585

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Amen Bank	97	127
- City Bank	16	182
- Tunisie Valeurs	(30)	61
- Amen Invest	3 495	1 295
<u>Total</u>	3 578	1 665

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2003	2002
- Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	281 241	235 174
- Actions rachetées		(202 139)	(135 180)
- Résultats reportés		293 583	68 312
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		10 372 685	10 168 306
Résultat de l'exercice (1)		73 179	921 338
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	10 445 864	11 089 644
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,073	0,921

(A) Au 31 Décembre 2003, le capital social est de DT : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2001</u>	10 000 000	201 406	76 709	(120 500)	675 371	10 832 986
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2002		33 768	641 603		(675 371)	-
Dividendes revenant aux actions propres rachetées				6500		6 500
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2001			(650 000)			(650 000)
Actions rachetées				(21 180)		(21 180)
Bénéfice net de l'exercice 2002					921 338	921 338
<u>Solde au 31 Décembre 2002</u>	10 000 000	235 174	68 312	(135 180)	921 338	11 089 644

Tuninvest-SICAR –(suite)-

Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 mai 2003		46 067	875 271		(921 338)	-
Dividendes revenant aux actions propres rachetées				12 348		12 348
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2002			(650 000)			(650 000)
Actions rachetées				(79 307)		(79 307)
Bénéfice net de l'exercice 2003					73 179	73 179
Solde au 31 Décembre 2003	10 000 000	281 241	293 583	(202 139)	73 179	10 445 864

Note 8 : FONDS DE CAPITAL RISQUE

Le montant de D: 332 000, représente le réfinancement de la BEI de la souscription de TUNINVEST-SICAR au capital de VISUAL 2M INDUSTRIE.

Le contrat TUNINVEST SICAR/BEI a été approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 14 Novembre 1997 et entériné par le conseil d'administration du 8 Septembre 2000.

Note 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	2003	2002
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, TVA à payer	6 336	6 033
- Etat, autres impôts et taxes à payer	227	3 725
- Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières	101	101
- Autres comptes créditeurs	-	525
- Diverses Charges à payer	6 000	8 626
- Produits constatés d'avance (a)	195 170	197 986
Total	207 834	216 996

(A) Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 195.170, contre D : 197.986 au 31 décembre 2002, se détaillent comme suit :

	2003	2002
- Intérêts constatés sur cession actions SOPAT, DINDY et NUTRITOP	178 176	178 176
- Intérêts reçus sur émission billets trésorerie	-	457
- Intérêts reçus sur émission bons de caisse	16 807	19 353
- Intérêts reçus sur émission certificats de dépôt	187	-
Total	195 170	197 986

NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	2003	2002
- Dividendes des titres de participation	315 450	314 348
- Dividendes des titres immobilisés	6 663	34 799
- Dividendes des titres de placement	11 079	9 232
- Dividendes des titres Sicav	3 028	3 028
- Revenus des titres immobilisés	24 244	36 898
- Plus values sur cession de titres de participation	197 870	2 140 704
- Plus values sur titres Sicav	20 730	15 332
- Revenus des créances	15 870	30 737
Total	594 934	2 585 078

Tuninvest-SICAR –(suite)-

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

L'analyse des revenus des placements monétaires se présente ainsi :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Intérêts des billets de trésorerie	13 252	30 011
- Intérêts des bons de caisse	99 234	5 248
- Intérêts des certificats de dépôt	<u>437</u>	<u>-</u>
<u>Total</u>	<u>112 923</u>	<u>35 259</u>

NOTE 12 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Intérêts des comptes courants	636	436
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
<u>Total</u>	<u>35 636</u>	<u>35 436</u>

NOTE 13 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations nettes aux provisions qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 418.937 contre D : 1.451.179 au 31 Décembre 2002, se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-	778 235
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	450 100	360 854
- Provisions pour dépréciation des créances immobilisées	-	140 180
- Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	43 837	46 214
- Provisions pour dépréciation des titres de placement	-	25 696
- Provisions pour risques et charges	125 000	100 000
- Reprise sur provisions pour risques et charges	<u>(200 000)</u>	<u>-</u>
<u>Total</u>	<u>418 937</u>	<u>1 451 179</u>

NOTE 14 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	230 381	229 777
- Publicités, publications, relations publiques	1 546	1 348
- Frais de négociation des titres	600	18 932
- Services bancaires et assimilés	79	57
- Jetons de présence	14 000	14 000
- T.C.L	1 499	5 258
- Autres charges	12 022	11 754
<u>Total général</u>	<u>260 127</u>	<u>281 126</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D: 222 985, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 15 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	878 235	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placements	12 940	-
- Autres	<u>-</u>	<u>321</u>
<u>Total</u>	<u>891 175</u>	<u>321</u>

NOTE 16 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires qui s'élèvent au 31 Décembre 2003 à D : 880.425, contre D : 451 à la clôture de l'exercice précédent, englobent principalement le coût d'acquisition des titres BATAM, suite à leur annulation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite Société tenue le 10 Juin 2003.

Tuninvest-SICAR –(suite)-

NOTE 17 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2003	2002
Bénéfice comptable	75 179	923 338
A déduire		
- Dividendes	(336 220)	(358 379)
- Plus values sur cessions de titres	(197 870)	(2 140 704)
- Reprises sur provisions	(1 091 175)	-
A réintégrer		
- Provisions	618 937	1 451 179
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>(931 149)</u>	<u>(124 566)</u>
 Pertes fiscales antérieures		
- Perte de l'exercice 2002	(124 566)	-
- Perte de l'exercice 2001	(134 986)	(134 986)
- Perte de l'exercice 2000	(71 312)	(71 312)
- Perte de l'exercice 1999	-	(21 594)
 <u>Reports déficitaires</u>	<u>(1 262 013)</u>	<u>(352 458)</u>
Impôt au taux de 35%	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
(porté, le cas échéant, au minimum légal)		
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(161 185)	145 587
- Retenues sur placements et autres	(26 778)	17 598
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(185 963)</u>	<u>(161 185)</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2003**

Messieurs les Actionnaires,

1-En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 25 mai 2001, nous avons examiné les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST – SICAR » pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2003.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2-Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

3-Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4-Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2003 font apparaître un total du bilan de D : 11.110.698, et un bénéfice net de D : 73.179.

Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise.

Tuninvest-SICAR –(suite)

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST - SICAR » arrêtés au 31 décembre 2003, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

6- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

7- La société a mandaté un intermédiaire en bourse pour la tenue des comptes en valeurs mobilières des titres émis par elle conformément aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 mars 2000, les articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que celles du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001.

La réalisation de cette opération et l'accomplissement des formalités y afférentes (établissement d'une convention, publication au Bulletin Officielle du CMF ...) sont subordonnés à la publication du cahier des charges définissant les conditions d'exercice de l'activité de tenue et d'administration de comptes de valeurs mobilières.

Tunis, le 6 avril 2004

Le Commissaire Aux Comptes

Fayçal DERBAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2003.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2003, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précitées.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 6 avril 2004

Le Commissaire Aux Comptes

Fayçal DERBAL